

... MEMOIRES INSTANTANÉES ... MEMOIRES INSTANTANÉES ...

L'ÉGLISE ET SA REPENTANCE

Nous reproduisons ici quelques phrases clés de la déclaration solennelle faite à Drancy le 30 septembre 1997 par Monseigneur Olivier de Berranger, évêque de Saint Denis, au nom de l'Eglise de France. Sa portée est indéniable et va dans le sens de la réconciliation des différentes confessions de France et de façon générale dans le sens de l'intégration de la France avec son passé. Au-delà de l'Eglise française, et pour l'avenir, il semble important de noter l'évolution sous-jacente positive de notre société, capable aujourd'hui de regarder et de considérer que fermer les yeux ou se taire est une faute.

"... A un moment où, dans un pays abattu et prostré, la hiérarchie de l'Eglise considérait comme son premier devoir d'assurer l'exercice du culte, de promouvoir ses institutions et de protéger ses fidèles, la priorité absolue assignée à ces objectifs, en eux-mêmes légitimes, a eu malheureusement pour effet d'occulter l'exigence biblique de respect envers tout être humain créé à l'image de Dieu.

A ce repli sur une vision étroite de la mission de l'Eglise s'est ajouté, de la part de la hiérarchie, un manque de compréhension de l'immense drame planétaire en train de se jouer, qui commandait l'avenir même du christianisme. ... "

"... Les autorités spirituelles n'ont pas pris conscience du fait que l'Eglise, alors appelée à jouer un rôle de suppléance dans un corps social disloqué, détenait en fait un pouvoir et une influence considérables et que dans le silence des autres institutions, sa parole pouvait, par son retentissement, faire barrage à l'irréparable... "

"... Ainsi, face à la législation antisémite édictée par le gouvernement français - à commencer par le statut des juifs d'octobre 1940 et celui de juin 1941 qui ôtaient à une catégorie de Français leurs droits de citoyens, qui les fichaient et qui faisaient d'eux des êtres inférieurs au sein de la nation - face aux décisions d'internement dans des camps de Juifs étrangers qui avaient cru pouvoir compter sur le droit d'asile et sur l'hospitalité de la France, force est de constater que les évêques ne se sont pas exprimés publiquement, acquiesçant par leur silence à ces violations flagrantes des droits de l'homme et laissant le champ libre à un engrenage mortifère... "

"... Force est d'admettre en premier lieu le rôle, sinon direct du moins indirect, joué par des lieux communs antijuifs coupablement entretenus dans le peuple chrétien dans le processus historique qui a conduit à la Shoah... "

"... Au jugement des historiens, c'est un fait bien attesté que, pendant des siècles, a prévalu dans le peuple

chrétien, jusqu'au concile Vatican II, une doctrine d'antijudaïsme. Sur ce terreau, a fleuri la plante vénéneuse de la haine des juifs...."

"... Si parmi les chrétiens, clercs ou laïcs, les actes de courage n'ont pas manqué pour la défense des personnes, l'Eglise de France doit reconnaître que l'indifférence l'a largement emporté sur l'indignation et que devant la persécution des juifs, en particulier devant les mesures antisémites multiformes édictées par les autorités de Vichy, le silence a été la règle et les paroles en faveur des victimes, l'exception. Pourtant, comme l'a écrit François Mauriac : "un crime de cette envergure retombe pour une part non médiocre sur tous les témoins qui n'ont pas crié et quelles qu'aient été les raisons de leur silence." ... "

"... Devant l'ampleur du drame et le caractère inouï du crime, trop de pasteurs de l'Eglise ont, par leur silence, offensé l'Eglise elle-même et sa mission. Aujourd'hui, nous confessons que ce silence fut une faute. Nous reconnaissons aussi que l'Eglise en France a alors failli à sa mission d'éducatrice des consciences et qu'ainsi elle porte avec le peuple chrétien la responsabilité de n'avoir pas porté secours dès les premiers instants quand la protestation et la protection étaient possibles et nécessaires..."

Si le REPENTIR, en tant que nom, signifie un «vif regret éprouvé pour une faute commise, accompagné d'une promesse de réparation», le Grand Larousse donne une dimension à la fois affective et religieuse au terme de REPENTANCE, qui, lui, évoque un «regret douloureux de ses péchés».

Le mot *repentance* employé par l'Eglise Catholique française pour faire part, symboliquement, de son absence de réaction officielle aux lois antijuives de Vichy, est donc tout à fait approprié.

Alain Rey précise, dans son Dictionnaire historique de la langue française (Robert), que la langue courante aujourd'hui emploie plus souvent *repentir* au détriment de *repentance*, réservé à des formes plus littéraires.

Mémoire et Vigilance - Bulletin trimestriel de l'AFMD (Association loi de 1901) - Hôtel National des Invalides 75700 PARIS, Tel: 01 40 62 92 27 Fax : 01 45 51 27 89. Directeur de publication : Michel Vernay. Ont contribué à ce bulletin : Nathalie Chevalier, Danièle Baron, Liliane Lelaidier Marton, Sylvie Malsan. Dessins François Lauvin. Commission paritaire en cours. Prix du numéro : 20 F. Abonnement 60 F. Imprimerie et routage Presse d'aujourd'hui. 19 rue F. Lemaitre - 75020 Paris.